

Paris, le 30 novembre 2023

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES  
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES COMMISSAIRES DES ARMÉES**

***RAPPORT DU JURY  
2023***

La direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA/DGC) a organisé entre les mois de février et de juin 2023 le concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires d'un diplôme bac + 3 au minimum, âgés de 26 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

- 214 candidatures ont été validées.
- Les candidats se sont répartis dans dix centres d'examen dont trois outre-mer.
- Les épreuves à options ont été choisies par les candidats selon le *prorata* suivant :
  - 66% en droit public ;
  - 17% droit privé ;
  - 17% sciences économiques.
- 99 candidats ont été déclarés admissibles, avec une moyenne égale ou supérieure à 11,30/20.
- 33 candidats ont été déclarés admis sur liste principale, 14 sur liste complémentaire.
- 10 candidats sur liste complémentaires ont été rappelés pour rejoindre l'école des commissaires des armées (ECA) à Salon de Provence.

Les notes inférieures ou égales à 4/20 sont éliminatoires.

Le niveau d'exigence de ce concours est élevé compte tenu des responsabilités qui seront confiées aux futurs commissaires des armées aussi bien en tant qu'officiers qu'administrateurs militaires.

Les candidats déclarés admissibles, dans la grande majorité des cas, ont démontré de solides qualités et certains candidats se situent à un niveau d'excellence qui mérite d'être souligné.

L'importance d'une préparation au concours et d'une réflexion préalable sur la carrière de commissaire des armées doit être rappelée.

# I. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

## 1. 1 CULTURE GÉNÉRALE

**Sujet :** « César avait raison de préférer la première place dans un village à la seconde à Rome. Non par ambition, ou par vaine gloire, mais parce que l'homme placé en second n'a le choix qu'entre les dangers de l'obéissance, ceux de la révolte, et ceux, plus graves, du compromis. »

Marguerite YOURCENAR, Mémoires d'Hadrien, Paris, Gallimard, 1974, p.94.

- **Moyenne : 9.43/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 20/20 (coefficient 5)**

L'épreuve de culture générale s'est révélée sélective et a permis aux correcteurs d'utiliser toute l'amplitude de l'échelle de notation. Sur l'ensemble des copies, 8 ont obtenu une note inférieure ou égale à 4/20, et 25 une note égale ou supérieure à 13.

Les copies à 0/20 ont été rendues blanches.

### I.1.1 Attendu du jury

Le sujet se voulait de traiter la question suivante : faut-il préférer une première place fût-elle de moindre envergure le cas échéant ou, au contraire, rechercher une place de second, qui peut être haut placé, avec toutes les contraintes (obéissance, compromis) et dangers (révolte) que cette situation implique. Somme toute, il s'agissait d'un sujet où la notion d'engagement était centrale. Notion intéressante et forte à propos pour un concours d'officier de carrière.

### I.1.2 Remarques du jury

#### **Compréhension et traitement du sujet**

Les candidats ont éprouvé des difficultés fréquentes à la compréhension du sujet :

- La notion d'engagement ;
- Le terme de « César » : utiliser par les Romains pour désigner tous leurs empereurs. Ainsi, la citation tirée de l'ouvrage de Marguerite Yourcenar ne fait vraisemblablement pas référence à Jules César mais très vraisemblablement à l'empereur titulaire en titre, soit Hadrien.

Beaucoup de candidats ont disserté sur Jules César, la guerre des Gaules, Brutus et le paradoxe entre l'ambition de Jules César et les propos qui lui sont attribués par les candidats (où il aurait affirmé préférer être le premier dans un village).

Certaines notions n'ont pas été approfondies par les candidats. C'est notamment le cas s'agissant de l'obéissance. Elle est très fréquemment décriée avec des exemples de génocide. Rares sont les candidats ayant admis les vertus de l'obéissance. *A contrario*, la révolte est systématiquement montrée sous un jour favorable. Les candidats doivent s'interroger davantage sur ces notions : l'obéissance ou la révolte ne sont pas des maux ou des bienfaits en soi. Tout va dépendre des

objectifs politiques qu'elles servent et des actions qu'elles engendrent. S'agissant du compromis, les candidats se sont montrés plus mesurés.

Enfin, les références culturelles des candidats sont presque exclusivement centrées sur les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et la civilisation occidentale. Des références relatives à d'autres civilisations ou époques sont très rares. L'antiquité et le moyen-âge sont ainsi très peu invoqués ou maîtrisés.

### **I.1.3 Méthodologie**

La méthodologie de la dissertation est maîtrisée de manière inégale par les candidats. Or, force est de constater que la maîtrise de cette méthode, *a minima* de ses grands principes, permet de produire des réflexions de meilleur qualité. Elle constitue un guide et non un carcan.

De manière générale, l'introduction était mal maîtrisée. Un grand nombre de candidats ont préféré des accroches « choc » malheureusement sans rapport avec le sujet. Peu d'entre eux ont fait l'effort de définir les termes du sujet. Or cet exercice aurait permis à beaucoup d'éviter le « hors sujet ». Les quelques candidats ayant fait cet effort ont produit des copies de bonne voire de très bonne qualité.

Les problématiques choisies par les candidats se sont révélées très inégales. L'annonce de plan était globalement maîtrisée. Sur ce sujet, le jury n'a pas de préférence entre les plans à 2 ou à 3 parties.

Les introductions se sont révélées être des miroirs assez fidèles de la qualité générale des copies. Si certaines introductions de bonnes qualités ont été suivies de développement décevants, il a été très rare de constater l'inverse.

Les développements ont souffert de deux travers. D'une part, un grand nombre ont manqué de nuance, faute d'une culture suffisamment large et développée. Les exemples et les citations retenus par les candidats pour étayer leur réflexion ont souvent été analysés de manière approximative. Il ne suffit pas de connaître par cœur une citation pour l'utiliser. Il faut en maîtriser le contexte et sa place dans la réflexion de l'auteur. D'autres part, certains candidats n'ont pas su prendre position sur le sujet, dans le cadre d'un plan dialectique non maîtrisé, avançant une position et son contraire, sans réussir à faire progresser leur réflexion.

Les conclusions étaient dans l'ensemble de meilleur qualité bien que certaines aient été bâclées, faute de temps. Il est prudent de rédiger au brouillon sa conclusion au début de l'épreuve afin de pouvoir la recopier rapidement en fin d'épreuve si l'on est pris par le temps. De manière générale, les ouvertures ont été assez décevantes. Parfois, elles auraient mérité d'être placées en accroche.

Très peu de candidats osent répondre à la question posée, même à leur propre problématique. Un manque d'engagement est constaté pour préférer une sorte de relativisme flou en conclusion.

Les candidats qui acceptaient de prendre un risque en formulant une réponse claire, qui par ailleurs, ne nécessitait pas d'être tranchée ou brutale, ont donc été récompensés.

### ***Qualité de l'expression et orthographe***

Le formalisme des copies est correct. En revanche, la syntaxe reste perfectible. De nombreux candidats font des phrases trop longues et multiplient des subordinées confuses. La construction « sujet, verbe, complément » dans des phrases courtes qui s'enchaînent reste la garantie d'une clarté d'expression et de compréhension. La logorrhée manuscrite doit être évitée.

## 1.2 NOTE DE SYNTHÈSE

**Sujet :** *Le défi de la mise en œuvre d'une politique publique d'accompagnement de la société française vers la cyber résilience.*

- **Moyenne des candidats : 11.03/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 17.5/20 (coefficient 7).**

Sur l'ensemble des copies, la moitié est au-dessus de la moyenne.

Les copies à 0/20 ont été rendues blanches.

### I.2.1 Attendu du jury

Le jury s'attendait d'une part, à une maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse. Il ne s'agit pas d'une dissertation. Et d'autre part, à ce que les candidats soient concis et sachent mettre en valeur des idées et concepts tout en les illustrant sous contrainte de temps.

De plus, le dossier peut, certes se suffire à lui-même. Cependant, les connaissances de culture générale et le suivi de l'actualité peuvent utilement aider le candidat dans sa réflexion et dans son analyse du dossier.

Il était attendu des candidats qu'ils mettent en exergue la difficulté, pour un département ministériel, d'embarquer la société française dans toutes ses composantes (Etats/entreprises/particuliers) dans la montée en puissance de la cyber-résilience

La problématique attendue était donc la suivante : quels sont les leviers dont dispose le ministère de la transition numérique et des télécommunications pour développer la culture de la cyber-résilience au sein de la société française en son entier ?

Cette problématique découlait naturellement de la définition précise de ce qu'est la cyber-résilience, à savoir une politique allant plus loin que la simple cybersécurité parce que diffusant à tous les niveaux une prise de conscience des risques engendrés par le tout numérique et des moyens de s'en prémunir à son niveau.

### I.2.2 Remarques du jury

#### ***Compréhension et traitement du sujet***

Sur le fond, un travers très commun aux candidats a été de proposer des réformes qui n'étaient pas à la main du ministre mais relevaient de plusieurs de ses collègues (MINARM pour les augmentations demandées dans la loi de programmation militaire, éducation nationale pour les formations notamment). La connaissance des prérogatives générales de chaque ministère, même dans les grandes lignes, fait partie de la culture recherchée pour un futur commissaire des armées. De nombreux candidats ont montré des difficultés à situer leur action. De plus, un certain esprit critique ou tout du moins savoir faire preuve de recul vis-à-vis du rôle des institutions peut être bienvenu et éviter les écueils ou les banalités.

C'est notamment le cas lorsque l'Union Européenne est évoquée. Les candidats attribuent trop souvent à l'UE des prérogatives de réglementation et de contrainte qu'elle ne possède pas en évacuant notamment toute question de souveraineté dans des domaines pourtant extrêmement sensibles. Ce qui dénote la aussi une certaine difficulté à situer l'action de l'Etat et du ministre.

### **I.2.3 Méthodologie**

Ce type d'exercice est en général construit sur le triptyque :

- présentation du legs historique,
- contexte/analyse de ce qui a déjà été fait,
- nouvelles pistes d'amélioration.

Or il a été constaté à de nombreuses reprises que beaucoup de candidats avaient du mal à organiser leurs idées selon la manière décrite ci-dessus ce qui engendre naturellement de la confusion. Or, l'autorité à qui est adressée la note dont le temps est compté doit immédiatement saisir la vue d'ensemble de la question. Les candidats doivent s'approprier cette méthode en lisant les meilleures copies et en se mettant davantage en situation en pratiquant l'exercice en amont de l'épreuve.

La méthodologie actualisée de la note de synthèse est disponible sur le site du concours commissaire des armées.

#### ***Contenu des développements***

Dans la plupart des cas les bonnes copies ont su contextualiser et au moins dégager une problématique maîtresse soulignant le besoin d'en faire toujours davantage en matière de cyber-résilience. Mais aucune n'a reformulé avec succès la problématique qui se dégageait naturellement du dossier.

De plus, afin d'étoffer le contenu des développements, outre une lecture assidue de l'actualité, les candidats sont encouragés à s'intéresser aux évolutions sociétales et aux politiques publiques, notamment celles intéressant la défense mais pas uniquement.

#### ***Qualité de l'expression et orthographe***

Dans l'ensemble, les copies proposées présentaient des défauts de syntaxe. Ces défauts étaient dus à des expressions dont la construction était mal maîtrisée, ou bien à l'omission de certains mots, révélatrice d'une copie écrite trop vite et sans relecture. Deux conseils peuvent prévenir ces écueils. D'une part, il est recommandé aux futurs candidats de se conformer aux codes du langage administratif, dénué de figures de styles et autres effets littéraires. D'autre part, il leur est conseillé, l'épreuve durant quatre heures à dessein, de procéder à plusieurs niveaux de relecture, chacun ayant pour objet de débusquer des erreurs différentes : contrôle de cohérence, accords, concordance des temps, propreté de la copie. L'oubli de l'accent circonflexe est de manière regrettable quasiment généralisé.

## 1.3 ÉPREUVES DE DROIT

### 1.3.1. ÉPREUVE DE DROIT PUBLIC

**Sujet : *Constitution et libertés fondamentales.***

- **Moyenne des candidats : 11.60/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 19.5/20 (coefficient 4).**

En 2023, 66% des candidats ont composé l'épreuve de droit public. A l'issue de la correction, 72% des copies se sont vues attribuer une note au-dessus de la moyenne.

Les copies à 0/20 ont été rendues blanches.

#### **1.3.1.1 Attendu du jury**

Le sujet proposé cette année en droit public était un sujet classique de droit constitutionnel, particulièrement en phase avec l'actualité (débat sur l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution, restriction des libertés publiques et COVID, débat sur la fin de vie...).

#### **1.3.1.2 Remarques du jury**

Les meilleures copies sont souvent celles démontrant un effort de méthodologie, notamment avec une introduction soignée, posant les bases d'un bon devoir. La définition des termes du sujet est essentielle afin de bien cadrer le devoir.

Il convient de rappeler l'importance pour les candidats de réaliser une copie lisible (effort à porter sur la calligraphie), propre et sans trop de fautes d'orthographe. Le candidat doit veiller à relire son travail pour corriger les fautes d'inattention ou les erreurs manifestes de syntaxe. Enfin, les candidats doivent s'efforcer de donner pour chaque argument avancé des exemples concrets, ou une illustration ; une copie de droit public n'est pas une copie de culture générale et doit se baser sur des exemples juridiques précis.

### 1.3.2. ÉPREUVE DE DROIT PRIVÉ

**Sujet : *La fin d'une convention entre deux personnes.***

- **Moyenne des candidats : 10.57/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 17/20 (coefficient 4).**

En 2023, 17% des candidats ont composé l'épreuve de droit privé. 45% des copies se sont vues attribuer une note au-dessus de la moyenne.

Les copies à 0/20 ont été rendues blanches.

#### **1.3.2.1 Attendu du jury**

Le sujet proposé aux candidats à l'épreuve de droit privé devait leur permettre de mobiliser leurs connaissances de manière transversale dans le programme : après une précise et rigoureuse définition des termes du sujet, il était attendu que les développements s'attachent au régime général des obligations, mais aussi aux divers domaines du Droit du programme (droit civil, droit des affaires, droit pénal, etc.).

Bien évidemment, il était impossible d'être exhaustif : un raisonnement fluide, logique et justifié devait être privilégié à une copie « catalogue ».

### **1.3.2.2 Remarques du jury**

À l'issue des travaux de correction de l'épreuve de droit privé, les correcteurs relèvent plusieurs défauts récurrents, parfois même dans certaines « bonnes copies » :

- La majorité des candidats ne propose pas de définition satisfaisante de la notion de convention : elle se construit autour de la rencontre des volontés (cf. définition *Cornu, Dalloz*, etc.). Le contrat est une forme particulière de rencontre des volontés qui crée un lien d'obligation ;

Le premier englobe donc le second. S'il peut être acceptable, pour les besoins de l'épreuve, d'assimiler l'un et l'autre, il convient de l'indiquer clairement en introduction, les correcteurs n'ayant pas pour mission de saisir l'implicite d'une copie. Cette confusion, erreur ou oubli, démontre une mécompréhension des notions de base du Droit, nécessaires pour dépasser la simple technicité et acquérir une maîtrise de celui-ci ;

- Trop de copies sont construites avec un raisonnement assis uniquement sur le régime général des obligations, les autres domaines du droit — lorsqu'ils sont exploités — étant relégués au rang d'illustration... Au-delà du fait que cela démontre un manque de « maturité juridique », une telle logique conduit à une erreur grave et pénalisante plus d'une fois rencontrée : développer les vices du consentement au motif que ceux-ci sont sanctionnés par la nullité du contrat. Par principe, un contrat nul n'a jamais existé (excepté certains cas très particuliers de nullité uniquement pour l'avenir comme les nullités de société civile — art. 1844-15 CCiv.), il ne peut donc y être mis fin ;
- En matière de forme, certaines copies présentent de grandes faiblesses, étonnantes pour un niveau licence : orthographe décevante (faute dès la première phrase), piètre qualité grammaticale et stylistique ne permettant pas une juste expression juridique, syntaxe incorrecte nécessitant plusieurs relectures pour comprendre ce que le candidat voulait exprimer (pour d'évidentes raisons d'équité, le jury ne peut interpréter les développements confus...), abus d'un langage parlé parfois très familier, lacune de la méthodologie universitaire (construction de l'introduction, absence de problématique, etc.).

### **1.3.3 RECOMMANDATIONS POUR LES EPREUVES DE DROITS :**

Le futur candidat souhaitant se présenter à l'épreuve de droit privé ou public doit veiller aux points suivants dans sa préparation :

- Une parfaite maîtrise de l'expression écrite générale et juridique : des outils de remédiation sont aujourd'hui aisément disponibles, tant au format papier que numérique ; il n'est pas superflu de conserver quelques minutes pour se relire attentivement : une bonne gestion du temps est sur ce point absolument nécessaire ;
- Une parfaite maîtrise de la méthodologie universitaire. La méthodologie n'étant parfois pas assez approfondie dans les universités, il est conseillé aux candidats d'avoir la simplicité, quel que soit leur niveau, de travailler celle-ci dans des manuels. Les éléments saillants sont les suivants :
  - Respecter les canons de la forme (introduction, plan apparent, etc.) ;
  - Proposer un plan logique et efficace permettant de pleinement couvrir le sujet ;
  - Réaliser des développements clairement organisés en paragraphes rigoureusement structurés — énoncer une idée, la justifier à l'aide d'une citation, d'une norme, d'une jurisprudence, d'un élément de doctrine, etc. puis discuter/critiquer/débattre de l'idée ;

- Une excellente maîtrise du programme sans réaliser d'impasse : les sujets ne sont pas toujours transversaux ;
- La connaissance des grands arrêts de la jurisprudence française, tant civile que pénale, ainsi que les principales décisions européennes, est nécessaire pour toute épreuve où le code n'est pas autorisé : bien mobilisée, elle permet au correcteur de valoriser grandement la copie ;
- Une maîtrise des dernières réformes/projet de réforme est nécessaire : la connaissance du régime antérieur comme celle de celui actuel ou futur permet de donner une hauteur de vue appréciable à une copie.

Il est conseillé, si le candidat se soumet à des entraînements blancs, de réaliser ceux-ci en temps contraint. *A minima*, le candidat veillera à réaliser un plan détaillé en 1h/1h30. Le temps de rédaction peut être estimé à 2h30/3h. Ces délais sont donnés à titre indicatif, mais permettent une juste appréhension des conditions réelles de l'épreuve.

Un candidat de licence est tout à fait légitime pour présenter le concours. Il prendra soin néanmoins d'anticiper certaines matières dans le programme de révision qui peuvent ne pas lui avoir été (encore) enseignées, les programmes de licence variant selon les facultés de Droit.

## 1.4 EPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

**Sujet :** Est-il souhaitable de réindustrialiser la France ?

- **Moyenne des candidats : 10.05/20 ;**
- **Notes attribuées : de 5 à 15.75/20 (coefficient 4).**

En 2023, 17% des candidats ont composé l'épreuve de sciences économiques. 43% se sont vus attribuer une note au-dessus de la moyenne, et 29% une note égale ou supérieure à 13.

### I.4.1 Attendu du jury

Le sujet d'économie invitait les candidats à réfléchir sur la réindustrialisation de notre pays. Il s'agissait d'abord de définir la notion de réindustrialisation (augmenter la part de l'industrie dans le produit intérieur brut et l'emploi en France) et celle connexe de politique industrielle (ensemble des actions visant à modifier l'allocation des ressources dans le secteur productif par rapport à ce qui résulterait du libre fonctionnement du marché, avec la distinction traditionnelle entre la politique industrielle horizontale et la politique industrielle verticale ou sectorielle).

Le sujet invitait à mettre en perspective la situation française et celle de nos partenaires (phénomène structurel dans tous les pays développés mais avec des particularités dans le domaine français), à s'interroger sur la justification, les objectifs et les limites de la réindustrialisation (augmentation de la part de l'industrie, souveraineté, décarbonation de l'économie) et à faire le lien avec le cadre normatif international et européen ainsi qu'avec les politiques publiques (ainsi fiscalité, formation et emploi, innovation, environnement).

### I.4.2 Remarques du jury

Les copies ayant reçu les notes les plus faibles témoignaient à la fois d'un manque de connaissances techniques fondamentales (mécanisme de spécialisation internationale liée à l'ouverture des marchés, bénéfices de la concurrence vs. justification de l'intervention publique,

notions de politique industrielle horizontale / verticale, cadre européen...), d'une absence de maîtrise de certaines données qualitatives et quantitatives de base (part de l'industrie dans le PIB et l'emploi, problématique des délocalisations) et trop souvent d'un niveau d'orthographe, de grammaire et de syntaxe insuffisant.

Les correcteurs ont apprécié les copies replaçant le sujet dans son contexte et son actualité (crise sanitaire et difficultés d'approvisionnement, guerre en Ukraine et enjeux de souveraineté, *Inflation Reduction Act* (IRA) américain, retour en grâce de la politique industrielle, y compris au niveau de l'Union européenne, plans successifs jusqu'à France 2030). La démonstration d'une compréhension fine des enjeux économiques et politiques (souveraineté, protectionnisme et relocalisations, enjeux environnementaux, soutenabilité des finances publiques) et la capacité de réflexion et de proposition (articulation de l'aide aux grands projets industriels / sectorielle avec les actions horizontales en facteur de l'innovation et de la compétitivité) ont permis aux meilleures copies de se démarquer.

## II. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSION

### 2.1 ÉPREUVE D'ENTRETIEN D'APTITUDE GÉNÉRALE ET DE MOTIVATION

- **Moyenne des candidats : 11.25/20 ;**
- **Notes attribuées : de 4 à 18/20 (coefficient 10).**

L'épreuve d'entretien avec le jury constitue naturellement le centre des épreuves d'admission ; en raison d'une part, de la relation directe qu'elle offre entre le candidat et le jury et, d'autre part, de son coefficient, qui permet de confirmer les performances de l'écrit ou, au contraire, de les compenser le cas échéant. Il n'est pas rare qu'un candidat rattrape plusieurs dizaines de places entre l'écrit et l'oral. Cette remarque générale ne signifie cependant pas que les épreuves d'anglais ou de sport puissent être négligées par les candidats – l'expérience des classements de concours montre que chaque point compte. En outre, de mauvais résultats en anglais ou en sport peuvent témoigner aussi d'une certaine négligence dans la préparation du concours, et donc dans la motivation.

L'épreuve d'entretien avec le jury comporte trois dominantes : l'expression orale, la motivation et la culture générale.

L'exposé sert d'entrée en matière. Il permet d'apprécier le candidat, outre sur sa capacité d'expression et de conviction, sur sa capacité à organiser son discours, à mobiliser ses connaissances et à les mettre en perspective ainsi que sur son ouverture d'esprit. Le jury aime ainsi à trouver des candidats qui envisagent d'emblée le sujet de manière large en le mettant en perspective dans l'espace et dans le temps. Il apprécie aussi les candidats qui structurent leur propos de façon claire avec un plan dicté par une idée maîtresse et aisé à suivre dans sa progression. Ces éléments sont aussi importants que le fond du propos, qui est parfaitement libre du moment qu'il est argumenté et si possible illustré par des références, des images de type métaphore ou analogie et des exemples. Les propos délivrés lors de l'exposé servent de base à la première partie de l'entretien, il est donc nécessaire d'être capable de venir justifier ce qui a été dit ; pour autant, il est tout à fait possible de venir le nuancer le cas échéant voire le relativiser. Si la cohérence reste une qualité majeure et recherchée, l'entêtement sur une idée manifestement fautive n'est pas une preuve de caractère appréciée. La meilleure note a été attribuée à un candidat qui a su ouvertement revenir en arrière sur un développement qui le menait à l'impasse. Les annales montrent un panel de sujet très ouvert mais se rattachant le plus souvent à des problématiques contemporaines qu'aucun candidat ne devrait être susceptible d'ignorer totalement. La simple lecture régulière de la presse nationale quotidienne et périodique, de préférence un peu diversifiée, permet d'appréhender la plupart de ces sujets et d'en identifier les

principales problématiques. La culture générale et la curiosité intellectuelle du candidat doivent pouvoir faire le reste.

Le deuxième volet de l'entretien concerne les aspirations et la motivation des candidats et leur adaptation à cette « vocation » de commissaire des armées dans toutes ses dimensions.

La tonalité générale du concours 2023 a montré que les candidats savaient dans l'ensemble bien se placer sur ce terrain et avaient pour la plupart réfléchi aux différents aspects de ce métier de commissaire des armées. C'est très positif et on ne peut qu'encourager les candidats 2024 à faire de même. Il est en effet appréciable d'avoir des candidats capables d'exprimer ce qu'ils recherchent dans ce métier, ce qui suppose d'avoir consulté les différentes informations disponibles, notamment sur les sites internet du SCA et des plus largement des armées puisque l'ancrage fait partie de la vocation et devra être déterminé au plus tard lors de la proclamation des résultats. Il est conseillé à ce titre de ne pas aborder ce choix d'ancrage de manière trop fermée, même si on peut exprimer un choix clair lors de l'entretien où la question est souvent posée. Mais la vocation est plus large que ce seul sujet, et les questions de disponibilité et de devoir de réserve qu'implique l'état militaire sont également souvent abordées avec la plupart du temps une vision assez claire de la part des candidats, non seulement des obligations du statut militaire mais aussi de la logique qui y préside. Par ailleurs, l'expérience de la vie active acquise par les candidats peut venir utilement illustrer leur motivation, notamment dans les responsabilités qu'ils ont tenues, dans les actions qu'ils ont pu mener dans le milieu associatif par exemple ou lors de stages au cours de leurs études. A cet égard, les candidats sont systématiquement invités à se présenter, et surtout à présenter leur démarche et leurs aspirations après la phase d'exposé – questions.

Concernant la culture générale, il n'est naturellement pas possible, ni souhaitable, de dresser une liste des connaissances attendues des candidats. Il s'agit principalement d'apprécier leur compréhension du monde contemporain, dans lequel se situera leur action en tant qu'officier de l'armée française. Cela suppose toutefois des connaissances, de la réflexion et de l'agilité intellectuelle pour les mettre en œuvre et les exprimer. Comme dit précédemment, le suivi régulier de l'actualité fournit la matrice des sujets susceptibles d'être abordés à l'oral. Mais le candidat doit être capable de mettre ces questions dans une perspective plus large, notamment historique. C'est le plus souvent un gage de leur compréhension. Il est donc attendu des candidats, et systématiquement testé, qu'ils aient une connaissance honnête de l'histoire de France au moins depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, voire davantage sur les thèmes majeurs. Cela signifie qu'il faut connaître l'enchaînement des régimes politiques depuis la Révolution française, les traces qu'ils ont laissées dans l'histoire et surtout celles qui se prolongent aujourd'hui. S'agissant d'un concours militaire, les principales guerres qu'a connu le pays, ou les expéditions militaires auxquelles il a participé, doivent aussi être connues ou au moins pouvoir être évoquées en cas de besoin. De même, la France agissant sur la scène internationale, les principales institutions internationales ou interalliées doivent aussi pouvoir être abordées (ONU, OTAN, UE, UA etc.). Enfin, s'agissant encore une fois d'un concours militaire avec des perspectives d'engagement en opérations extérieures relativement proches, il est plus que souhaitable de connaître les OPEX en cours et récentes dans lesquelles l'armée française s'est engagée et les problématiques principales qui les concernent. A titre d'exemple, chaque candidat doit pouvoir citer les opérations en cours au Sahel, au Liban, au proche Orient, en Europe au titre du conflit en Ukraine etc. Ces questions ont pratiquement systématiquement été posées. A titre d'exemple, il s'est trouvé plusieurs candidats, au moins 2, qui ignoraient le nom d'Hiroshima : c'est pour eux un lourd handicap dans un concours de ce type.

Il en va de même sur les grandes questions de société, et l'éventail est vaste des religions à l'intelligence artificielle, des relations sociales aux sujets d'éducation ou encore des droits de l'homme aux questions environnementales ou climatiques etc. Il est demandé aux candidats d'être capables au moins de les évoquer et d'en mentionner les problématiques majeures ou au minimum de savoir y réagir dans ce type d'entretien.

Enfin, la culture générale ne se limite pas à ces sujets plus ou moins institutionnels, les centres d'intérêt personnels des candidats sont aussi abordés, ainsi que leurs lectures, leurs appétences culturelles, leurs connaissances du monde etc. Tous ces thèmes ne sont abordés que pour apprécier les différentes qualités des candidats et leur capacité à comprendre et à se situer dans le monde qui les entoure et auquel ils seront confrontés en tant que commissaires des armées. Ils doivent être vus par eux comme autant d'occasions de se mettre en valeur.

Au total, ces trois dominantes combinées permettent aux candidats de montrer l'étendue de leur personnalité, de leurs aspirations et de leurs talents. Elles sont donc à travailler toutes les trois lors de la préparation. Le concours 2023 a encore montré une grande diversité non seulement parmi les candidats mais également parmi les lauréats. Il n'y a donc pas de profil type du candidat reçu, hormis la capacité à se présenter avec sincérité devant un jury et à s'investir, avec sa propre personnalité, dans l'épreuve d'entretien de motivation, après avoir naturellement réussi les épreuves d'admissibilité.

## 2.2 ÉPREUVE D'ANGLAIS

- **Moyenne des candidats : 11.21/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 19/20 (coefficient 4).**

Le niveau est inégal si bien que les notes vont de la note éliminatoire, à la note du candidat qui, nativement bilingue ou proche de l'être, a en outre fait une prestation structurée et solide sur le fond.

### II.2.1 Attendu du jury

L'épreuve d'anglais n'est pas à négliger car elle peut départager deux profils analogues.

L'anglais fera partie intégrante de la scolarité à l'ECA d'où les futurs commissaires devront sortir avec un bon niveau leur permettant d'œuvrer en opérations, exercices, déploiements ou affectations interalliés.

Les candidats doivent donc se préparer à pratiquer la langue pour le concours mais aussi sur le long terme pour leur carrière.

Dans les deux cas, un travail régulier de la grammaire, de la prononciation (de l'oreille) et de la conjugaison, ainsi que la maîtrise d'une méthodologie qui s'acquiert elle aussi par le travail, la répétition et les entraînements, sont indispensables.

### II.2.2 Remarques du jury

#### ***Compréhension et traitement du sujet***

Trop nombreux sont les candidats qui résument le texte : cela n'a pas d'intérêt car ils diront moins bien ce que le texte dit très bien.

L'intérêt réside dans la réflexion personnelle argumentée et étayée par des connaissances que le candidat apporte. Sans cela, l'exercice n'a pas de plus-value ; la note s'en ressent et cela indique que le candidat ne s'est pas intéressé à l'épreuve : il part donc avec un handicap du point de vue de l'examineur.

Certains pensent contourner l'écueil du résumé pur et simple en plaquant artificiellement un plan sur ce qui n'est qu'un résumé organisé en deux parties, chacune étant meublée par de la paraphrase voire de la lecture de passages entiers du texte. Cela ne convient pas non plus. Les articles proposés s'inscrivent dans l'actualité des relations internationales : un bon niveau de langue ne suffit pas à faire un commentaire de qualité si l'on ne connaît rien au contexte historique de la zone donnée.

Toutefois, il a été noté que les candidats s'attachant à présenter un propos introduit et structuré étaient plus nombreux que les deux années précédentes.

### II.2.3 Méthodologie

La problématique doit clairement apparaître dans l'introduction de l'exposé après un bref avant-propos d'accroche qui peut à la fois présenter l'article (date, publication, auteur le cas échéant) et son propos (c'est ici que les deux ou trois idées majeures du texte ont leur place : un bref résumé de la substantifique moelle qu'il recèle).

Du propos de l'article, le candidat doit dégager une problématique plus générale : le commentaire lui permettra de traiter les différents aspects et, dans le meilleur des cas, de la résoudre, avant de conclure par une synthèse de sa vision, puis une ouverture indiquant surtout qu'il n'a pas pu épuiser le sujet.

#### **Contenu des développements**

Le manque de vocabulaire est source d'incompréhensions et de contresens lors de la lecture du texte. Il est aussi cause de perte de temps dans l'exploitation du texte qui doit être basée sur une lecture rapide et une compréhension globale des quelques idées maîtresses, non d'un déchiffrement mot à mot analytique.

Souvent, le vocabulaire est d'un niveau lycée voire collège et donc basique, limité et ne permet pas de développer un argumentaire. Des mots basiques propres à l'exercice ne sont pas connus : « *newspaper* » est utilisé indifféremment pour désigner un quotidien ou un périodique.

Enfin, l'erreur la plus fréquente et la plus marquante est l'oubli du « s » à la fin du verbe à la troisième personne du singulier au *present perfect* : cela classe d'emblée le candidat.

#### **Qualité de l'expression**

La prononciation est l'aspect le plus sensible, celui qui va laisser une impression immédiate et tenace au sens physique ; par conséquent, l'accent est lui aussi à travailler.

Trop souvent, aucun effort n'est fait et cela donne une caricature de français parlant anglais sans accent tonique. Conjugué au manque de vocabulaire et aux tournures approximatives, cet accent nuit à l'appréciation générale.

D'autres candidats optent pour une accentuation outrée et fantaisiste qui est toute aussi fautive mais voudrait montrer une maîtrise dont l'absence ne trompe personne.

Enfin, certains candidats mettent un point d'honneur à faire un effort voire à pratiquer une langue excellente digne de la BBC : le bilinguisme natal ou les études en pays anglophone y sont pour beaucoup mais pas toujours ; des candidats affichant des séjours longs dans de tels pays peuvent n'avoir qu'un accent correct, d'autant plus décevant.

## 2.3 ÉPREUVES SPORTIVES

- **Moyenne des candidats : 9.26/20 ;**
- **Notes attribuées : de 2 à 17.80/20 (coefficient 3).**

En 2023, 9 candidats ont reçu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 4/20). Il est regrettable de constater que des candidats ayant validé les écrits et parfois obtenu de très bons résultats aux épreuves orales soient éliminés par les épreuves de sport.

Le sport est un discriminant dans ce concours. Pour les candidats, la préparation aux épreuves sportives doit être considérée comme indissociable d'une carrière d'officier. Il convient donc de s'y préparer avec sérieux.

Les épreuves se sont déroulées sur le site de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau.

L'importance des épreuves sportives et la nécessité de s'y préparer doivent être soulignées.

### **II.3.1 Remarques du jury**

L'ambiance générale est bonne et l'état d'esprit est exemplaire. Seulement, il ressort que les candidats ne saisissent pas l'occasion des épreuves physiques communes pour montrer leur motivation, pourtant de très bon augure pour une carrière militaire.

Les performances lors des épreuves de tractions apparaissent pour chaque concours être les plus discriminantes (les notes sont les plus dispersées) avec beaucoup de performances qui n'offrent aucun ou très peu de points.

Les consignes données par les instructeurs de sport sont claires mais le stress et la fatigue peuvent déconcentrer certains candidats. Des erreurs provoquées par un manque d'attention peuvent coûter des points (arrêt avant la ligne d'arrivée à la course par exemple).

### **II.3.2 Recommandations**

Sur le plan matériel, il est recommandé aux candidats n'ayant pu s'entraîner avec des starting-blocks et des chaussures à pointes d'éviter leur usage. Un manque de maîtrise de ces matériels entraîne régulièrement des contre-performances. Il est recommandé aux candidats de tester leur matériel de piscine avant le jour du concours, notamment les lunettes lors d'un plongeon.

Il est recommandé aux candidats de s'entraîner le plus tôt possible aux tractions pour parvenir à une performance raisonnable susceptible d'apporter des points positifs au concours.

Enfin, des vidéos d'entraînement sont disponibles sur internet (réalisées par le service avec des instructeurs de sports) qui permettent de se préparer au format de chaque épreuve. C'est la maîtrise de ce format qui permet aux candidats les plus motivés de sortir du lot en obtenant des résultats élevés.